

**Titres inscrits à la cote de la CSE, de la TSX et de la TSX-V (y compris les droits et les bons de souscription)**

	Partie active	Partie passive
Moins de 1,00 \$ (détail <sup>1</sup> )	-0,0008 \$	0,0009 \$
Moins de 1,00 \$	-0,0004 \$	0,0009 \$
Programme d'incitation au volume <sup>2</sup>	Sans objet	0,0008 \$
1,00 \$ ou plus (détail <sup>1</sup> )	-0,0027 \$	0,0028 \$
1,00 \$ ou plus	-0,0020 \$	0,0028 \$
Programme d'incitation au volume <sup>2</sup>	Sans objet	0,0027 \$

**Opérations invisibles<sup>3</sup>**

	Partie active	Partie passive
Inscrites à la cote de la CSE, de la TSX et de la TSX-V : Moins de 1,00 \$	Sans frais	0,0002 \$
Inscrites à la cote de la CSE, de la TSX et de la TSX-V : 1,00 \$ ou plus	Sans frais	0,0003 \$

**Débiteures ou billets (par 1 000 \$ de la valeur nominale)**

	Partie active	Partie passive
Inscrits à la cote de la CSE	0,09 \$	-0,07 \$
Inscrits à la cote de la TSX et de la TSX-V	0,09 \$	-0,08 \$

**Obligations d'État inscrites à la CSE**

	Partie active	Partie passive
Obligations d'État inscrites à la CSE	9,75 \$ par partie par opération	9,75 \$ par partie par opération

**Opérations de lots irréguliers**

	Partie active	Partie passive
Inscrites à la cote de la CSE, de la TSX et de la TSX-V : moins de 1,00 \$	-0,0002 \$	0,0003 \$
Inscrites à la cote de la CSE, de la TSX et de la TSX-V : 1,00 \$ ou plus	-0,0003 \$	0,0004 \$

**Opérations croisées involontaires**

	Partie active	Partie passive
Inscrites à la cote de la CSE, de la TSX et de la TSX-V (avec les numéros d'identification des courtiers déposés)	Sans frais	Sans frais

Inscrites à la cote de la CSE, de la TSX et de la TSX-V (aucun numéro d'identification des courtiers déposé)	Assujettis à des frais ou à un rabais	Assujettis à des frais ou à un rabais
--	---------------------------------------	---------------------------------------

### Opérations croisées volontaires (inscrites à la cote de la CSE, de la TSX et de la TSX-V)

Crédit	-0,0002 \$ par action (plafond de 200 \$ par opération) Les crédits ne seront payés que sur les 100 premiers millions d'actions d'opérations croisées volontaires négociées chaque mois.
--------	---

<sup>1</sup> Les taux pour le secteur de détail sont disponibles pour les numéros d'identification des négociateurs qui sont identifiés par les courtiers comme ceux qui sont à l'origine des ordres des clients de détail (tels que définis par l'OCRI). Les taux pour le secteur de détail, pour les numéros d'identification des négociateurs associés à des clients de l'AED (tels que définis dans le Règlement 23-103), ne sont disponibles que pour les courtiers situés ailleurs qu'au Canada, à condition que le courtier agisse en tant qu'agent pour le flux d'ordres du client de détail, sinon les taux pour les segments autres que de détail s'appliquent.

<sup>2</sup> Le crédit est appliqué aux opérations passives admissibles pour le ou les numéros d'identification des négociateurs concernés. Le ou les numéros d'identification des courtiers concernés doivent atteindre un volume passif mensuel de 300 millions d'actions sur l'ensemble des titres inscrits à la CSE2 (cotés à la CSE, à la TSX et à la TSX-V). Le volume d'opérations croisées volontaires, d'opérations croisées involontaires inscrites, de lots irréguliers et d'opérations invisibles n'est pas admissible au programme d'incitation au volume.

<sup>3</sup> Opérations invisibles – toutes les opérations pour lesquelles l'un ou l'autre des côtés est un ordre invisible.

### **Généralités**

Lorsque des opérations sont effectuées à l'ouverture du marché, chaque partie est désignée active ou passive selon la priorité temporelle et se voit imputer des frais ou octroyer un rabais, aux mêmes conditions que pour le marché fonctionnant en continu.

La partie active d'une opération représente l'ordre qui retire des liquidités de la CSE et la partie passive représente l'ordre qui injecte des liquidités à la CSE.

Il n'y a aucuns frais d'opération mensuels minimaux et il est probable que certains courtiers se voient octroyer des rabais de la part de la CSE chaque mois. Les courtiers qui le souhaitent auront la possibilité de convertir leurs rabais en crédit pour le paiement de frais ultérieurs à verser à la CSE.

Les frais et rabais décrits ci-dessus peuvent faire l'objet de modifications.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez envoyer un courriel à l'adresse [trading@thecse.com](mailto:trading@thecse.com) ou appeler au 416 367-7347.